

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
23/04/2026

date d'affichage des délibérations :
06/05/2026

nombre des membres
en exercice est de : 11

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026
à 18 H 30**

Etaient présents : GIRARD Serge (pouvoir de JAMMY Guerlain) - PELCY Eglantine (pouvoir de VAUGUET Stéphanie) - CARVAL Tom (pouvoir de MATAILLET Cécile) - LAFOSSE Corinne - MAURER Romaric - PERRAULT Cathie - BONFILS Laurent, PIETRINI Romain.

Absents excusés : MATAILLET Cécile (pouvoir à CARVAL Tom) - JAMMY Guerlain (pouvoir à GIRARD Serge) - VAUGUET Stéphanie (pouvoir à PELCY Eglantine).

Secrétaire de séance : MME Eglantine PELCY,
Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 Mars 2026.
- 2/ Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- 3/ Désignation membres de la Commission électorale.
- 4/ Désignation délégué "défense".
- 5/ Changement de photocopieur : étude des propositions reçues.
- 6/ Travaux porte église et croix du cimetière - Etude des devis pour validation ou non.
- 7/ Délibération SIED pour le maintien de la compétence "réseaux" aux communes.
- 8/ Délibération SIED pour travaux d'extension du réseau enterré électrique pour desservir l'Entreprise Blanc.
- 9/ Recrutement éventuel personnel pour le ménage de la mairie.
- 10/ Chantiers communaux envisagés.
 - * Nettoyage et aménagement du lavoir pour dépôt de livres,
 - * Illuminations de Noël.
- 11/ Tarifs location salle des fêtes.
- 12/ Questions diverses.
 - * Le Conseil Municipal devra se réunir obligatoirement le vendredi 5 Juin pour désigner le délégué titulaire + suppléant de la commune pour les élections sénatoriales.

1 Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal séance du 27 Mars 2026.
Approuvé à l'unanimité.

2 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à présenter une liste de 24 noms de personnes afin de les proposer à la direction générale des finances publiques qui choisira, dans cette liste, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Son rôle est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

3 Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

EXPOSE : Dans le cadre des dispositions de l'article 1650 A du Code général des impôts, la CCPR doit procéder à la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette commission est composée de commissaires désignés par le Directeur départemental des finances publiques, sur proposition d'une liste établie par le conseil communautaire. Cette liste sera constituée à partir des propositions transmises par les communes membres et mise en délibération lors du Conseil communautaire du 11 mai prochain.

DISCUSSIONS : /

VOTE : L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à présenter la candidature de M. Tom CARVAL - 12 Route d'Aubertans - 70190 Ruhans.

4 Désignation des membres de la Commission Electorale.

EXPOSE : Après présentation par M. le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à présenter les membres suivants pour la Commission de Contrôle des listes électorales :

- 1/ Conseiller Municipal : MME LAFOSSE Corinne,
- 2/ Délégué Tribunal Judiciaire : M. PELCY Raymond,
- 3/ Délégué de l'Administration : M. PERRIN Joël.

5 Désignation – Délégué « Défense ».

EXPOSE : Après présentation par le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité, la candidature de M. Tom CARVAL en tant que délégué "Défense" de la Commune.

6 Changement photocopieur : étude des propositions reçues.

EXPOSE : Après présentation par le Maire de trois propositions financières faites pour le changement du photocopieur de la Mairie.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Les membres du Conseil Municipal valident la proposition financière la plus avantageuse faite par ISI REPRO - Rue du Pré Brenot - 25870 Châtillon-le-Duc.

Résultat du vote :

10 voix : Pour.

Aussi, non-participation au vote de M. Romain PIETRINI car celui-ci participait à la proposition financière d'une autre société.

7 Travaux porte de l'église et la croix du cimetière – Etude des devis pour validation ou non.

EXPOSE : Après présentation par le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Les membres du Conseil Municipal valident le devis du Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux - 25000 Besançon pour :

- un montant de 720 € TTC pour la rénovation de peinture sur la porte d'entrée de l'église intérieur/extérieur 2 faces
- et le devis pour la peinture sur la croix métallique au cimetière pour un montant de 350 € TTC.

Résultat du vote :

10 voix : Pour - 1 voix : Contre.

8 Délibération SIED pour le maintien de la compétence « réseaux » aux communes.

EXPOSE : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du SIED 70 sollicitant l'adoption d'une motion destinée, notamment, à maintenir la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au sein du bloc communal.

Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui devait se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;

Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;

Considérant que la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) ainsi que celle de l'eau constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences de ce secteur, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités), aux plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs ;

Considérant l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques publiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dont la mise en œuvre relève également du bloc communal ;

Considérant que, si le législateur a récemment reconnu, d'une part, la faculté pour le département de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'eau, mais uniquement en matière de production, de stockage et de transport (loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement) et d'autre part a maintenu le droit pour le département de continuer à exercer à titre dérogatoire la compétence organisatrice du réseau de distribution d'électricité à condition de s'en être doté avant 2004, ce qui ne concerne en pratique que deux d'entre eux ;

Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité et d'eau sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant de manière à éviter l'apparition de fractures territoriales, ainsi que pour améliorer la résilience et la sécurité des infrastructures de plus en plus fortement soumises aux conséquences des changements climatiques ;

Considérant le rôle opérationnel que jouent les syndicats techniques dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie et d'eau au niveau départemental voire régional.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) ESTIME :

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'eau, d'énergie de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;
- Qu'il est consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.

2) DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

9 Délibération SIED pour travaux d'extension du réseau enterré électrique pour desservir l'Entreprise Blanc.

EXPOSE : Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité qui relève de l'article L332-8 du code de l'Urbanisme. Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 75 mètres ;
- la fourniture (hors pose) et le raccordement d'un coffret électrique en limite de propriété.

Monsieur le maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% du montant total de ces travaux.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70 de procéder à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté.
- 3) **DEMANDE** que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par Monsieur Olivier BLANC en application de l'article L332-8 du code de l'Urbanisme.

10 Recrutement éventuel personnel pour le ménage de la Mairie.

EXPOSE : Après présentation par le Maire.

DISCUSSIONS : Un appel à volontaire va être fait sur la base de 2 heures tous les 15 jours.

VOTE : /

11 Echanges sur les chantiers communaux.

EXPOSE : /

DISCUSSIONS : Nettoyage et aménagement du lavoir au Centre du village.

Nettoyage de la salle des fêtes.

Illuminations de Noël.

Des dates sont fixées pour réaliser ces chantiers avec les Conseillers Municipaux.

VOTE : /

12 Entretien du fossé – Combe d’Oiseau.

EXPOSE : Après présentation par le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le devis de l'Entreprise BLANC TP pour la création d'une rigole et le curage du fossé de la Combe d'Oiseau pour un montant de 400 € HT.

13 Délibération – Augmentation des tarifs « week-end » pour la location de la Salle Polyvalente.

EXPOSE : Après présentation par le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs pour la location de la salle à compter de la présente délibération :

Prix pour les habitants de RUHANS : 100 € le week-end,

Prix pour les extérieurs de RUHANS : 200 € le week-end.

Prix pour les habitants de RUHANS : 50 € à la journée,

Prix pour les extérieurs de RUHANS : 100 € à la journée.

Caution de 1000 € avec l'obligation de fournir une attestation de responsabilité civile.

Aussi, la salle polyvalente sera prêtée une fois par an aux associations de RUHANS et sera mise à disposition gratuitement à l'Association des Amis de la Vieille Fontaine.

14 Questions diverses.

- Dossier « Ferme de La Villedieu »,
- Travaux du pont de Millaudon.
- Elections sénatoriales – Conseil Municipal obligatoirement le 05 Juin 2026.

La séance est levée à 20 h 35.

La Secrétaire de séance

Eglantine PELCY



Le Maire

Serge GIRARD

